



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

Cinquante-huitième session

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 8 de l'ordre du jour

**Questions relatives au bilan mondial
au titre de l'Accord de Paris**

**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-huitième session**

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 7 de l'ordre du jour

**Questions relatives au bilan mondial
au titre de l'Accord de Paris**

**Questions relatives au bilan mondial
au titre de l'Accord de Paris**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) ont souligné que le bilan mondial jouait un rôle important dans la réalisation de l'objet de l'Accord de Paris et de ses buts à long terme.
2. Le SBSTA et le SBI se sont dits reconnaissants aux cofacilitateurs du dialogue technique mené au titre du bilan mondial d'avoir organisé la troisième et dernière réunion de ce dialogue, et ont remercié les facilitateurs, les experts présents, les Parties et les entités non parties de leur contribution et de leur participation à cette réunion.
3. Le SBSTA et le SBI ont également remercié les cofacilitateurs du dialogue technique d'avoir établi le compte rendu de la deuxième réunion du dialogue¹ et d'avoir organisé les consultations informelles sur ce rapport, tenues le 12 avril 2023, ainsi que les consultations informelles sur la note d'information relative à la troisième réunion du dialogue², tenues le 10 mai 2023.
4. Le SBSTA et le SBI ont prié les cofacilitateurs du dialogue technique d'établir le compte rendu de la troisième réunion du dialogue avant le 15 août 2023 et le rapport de synthèse factuel avant le 8 septembre 2023.
5. Le SBSTA et le SBI ont remercié leurs présidents d'avoir organisé, selon des modalités hybrides, les 27 et 28 avril 2023, une consultation³ sur les préparatifs de l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial, et se sont félicités de la richesse des débats tenus. Ils ont pris note du compte rendu de la consultation⁴.
6. Le SBSTA et le SBI ont pris note des informations actualisées que le comité de haut niveau visé au paragraphe 33 de la décision 19/CMA.1 leur a communiquées, le 13 juin 2023, sur l'état d'avancement de la planification de leurs manifestations de haut niveau⁵, et ont

¹ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/627583>.

² Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/GST%20TD1.3%20Information%20Note_0205.pdf.

³ Voir <https://unfccc.int/event/global-stocktake-april-consultation>.

⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/event/global-stocktake-april-consultation>.

⁵ En réponse aux demandes formulées dans les documents FCCC/SBI/2022/20 (par. 54) et FCCC/SBSTA/2022/10 (par. 32).



encouragé le comité de haut niveau à continuer d'associer les Parties et les entités non parties à ses activités.

7. Le SBSTA et le SBI ont pris note des vues échangées autour du projet indicatif de structure d'une décision sur le bilan mondial que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) adoptera à sa cinquième session (novembre-décembre 2023), et ont décidé d'accélérer leurs travaux relatifs à l'examen du volet « résultats » du bilan mondial. Ils ont pris note du projet indicatif de structure tel que présenté dans une note informelle établie par les coprésidents du groupe de contact au titre de ce point de l'ordre du jour⁶.

8. Le SBSTA et le SBI ont remercié leurs présidents d'organiser, en octobre 2023, un atelier intersessions en présentiel visant à élaborer des éléments pour l'examen du volet « résultats » du premier bilan mondial, l'objectif étant d'éclairer les travaux du groupe de contact mixte sur le bilan mondial⁷. Ils ont également :

a) Invité les Parties et les entités non parties à soumettre des communications sur lesdits éléments avant le 15 septembre 2023 via le portail des communications⁸, en prenant en considération la note informelle mentionnée au paragraphe 7 ci-dessus ;

b) Prié le secrétariat d'établir, sous la direction de leurs présidents, un rapport de synthèse sur les communications visées au paragraphe 8 a) ci-dessus, et de le publier sur le site Web de la Convention trois semaines avant l'atelier.

9. Le SBSTA et le SBI ont encouragé les Parties et les entités non parties à organiser des manifestations à l'appui du premier bilan mondial aux niveaux local, national, régional et international, selon qu'il conviendrait.

10. Le SBSTA et le SBI ont à nouveau⁹ encouragé les Parties à verser des contributions volontaires pour que les activités prévues dans les présentes conclusions soient exécutées en temps voulu dans le cadre du premier bilan mondial.

⁶ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/630104>.

⁷ En réponse aux demandes formulées dans les documents FCCC/SBSTA/2022/10 (par. 31 b)) et FCCC/SBI/2022/20 (par. 53 b)).

⁸ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

⁹ FCCC/SBSTA/2022/10, par. 34, et FCCC/SBI/2022/20, par. 56.